

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le huit novembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un octobre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

### Absent et avait donné procuration :

Mme. Mireille GLORION

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service urbanisme

## DÉLIBÉRATION N° 2018\_65 DU 08/11/2018

OBJET : Echanges de parcelles avec l'ONF

VU l'accord du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 15 octobre 201 ;

VU la délibération 2018-36 du 4 juillet 2018 du Conseil municipal du désaffectant des chemins ruraux ;

VU les avis du Domaine du 18 septembre 2018 ;

**Rapporteur :** Monsieur GABORIT Jean-Yves, adjoint au Maire.

### EXPOSÉ

Depuis plusieurs années la ville est en discussion avec l'ONF en vue de procéder à des échanges de parcelles, l'objectif étant d'acquérir les surfaces nécessaires à l'extension de la gendarmerie d'une part et du cimetière d'autre part. Un accord a été trouvé.

Les apports de la ville (détails ci-dessous) sont évalués à hauteur de 86 337 euros

Parcelles	Surface
M 3	15 619 m <sup>2</sup>
N 361, N 362	5 178 m <sup>2</sup>
N 364	5 641 m <sup>2</sup>
P 652, P 656	3 564 m <sup>2</sup>
CT 2	10 472 m <sup>2</sup>
P 646, P 650, P 648	52 615 m <sup>2</sup>
P 3	440 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>93 529 m<sup>2</sup></b>

Les apports de l'Etat, ci-dessous, sont évalués à hauteur de 88 000 euros.

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

ID : 085-218502342-20181108-2018\_65B-DE

Parcelles	Surface
BD 8p	2 400 m <sup>2</sup>
BD 8p	16 232 m <sup>2</sup>
P 644	449 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>19 081 m<sup>2</sup></b>

Il résulte des estimations une différence de 1 663 € en faveur de la ville. Or l'opération doit être équilibrée en euros pour que l'Etat donne son accord, aussi est-il proposé de compenser cette différence par une soulte du même montant.

### DÉCISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'échange de parcelles tel que décrit ci-dessus avec une soulte de 1663 euros à la charge de la ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 9 novembre 2018

**Le Maire,**



**André RICOLLEAU**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.